

L'énergie est un enjeu vital pour le développement économique

En France, la consommation de l'énergie progresse chaque année, les aléas climatiques récents confirment que nous sommes de plus en plus sur le fil du rasoir pour répondre aux besoins actuels et ce, quelles que soient les périodes.

Nous devons intégrer que la crise actuelle que nous subissons en matière d'approvisionnement et de coûts pétroliers est consécutive à deux éléments essentiels qui s'ajoutent aux effets spéculatifs :

1. Les ressources en combustibles fossiles sont limitées ; le charbon, le pétrole, le gaz consommés depuis deux siècles ne pourront être utilisés à nouveau pour ces mêmes périodes.

Le parc actuel en France (chiffres 2003)

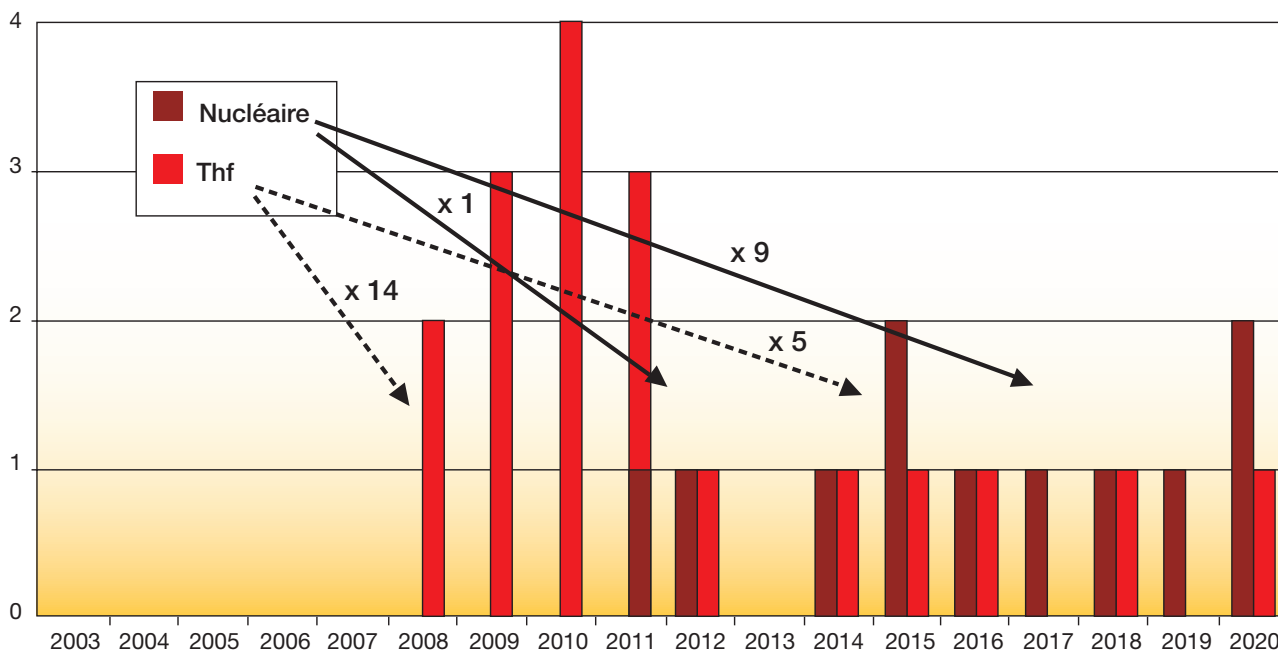
	Puissance installée en GW	En % de la puissance installée totale	Production d'énergie en TWh	En % de la production totale
Nucléaire	63,4	54,4%	419,8	77,6%
Thermique à flamme	27,6	23,5%	56,7	10,5%
Hydraulique	25,4	22%	64,2	11,9%

2. Les besoins énergétiques de pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil sont naturels. Il faut savoir qu'ils correspondent à nos besoins des années 50/55.

Il est clair que les besoins énergétiques de la France comme de la planète vont croître.

Sachant qu'il faut 10 ans de construction pour une centrale nucléaire, 5 ans pour une thermique à flamme charbon, 4 pour une thermique à gaz, il est nécessaire pour la France de se projeter rapidement sur cette question. Or, on constate que l'évolution électrique suit en moyenne celle d'un

Mises en service « avec lissage »



PIB à 2%. A l'horizon 2020 il faudra construire 25000 MW pour répondre aux besoins et compenser les déclassements de centrales anciennes avec un parc de production diversifié. (voir graphique ci-dessous).

L'énergie éolienne est un moyen de production complémentaire qu'il faut prendre en compte car elle permet d'économiser le combustible fossile émetteur de gaz à effet de serre, mais ne peut répondre à des besoins de masse. L'énergie éolienne équivaut à 1 à 2 MW maxi et coûte économiquement 2 fois plus que le nucléaire.

Il faut d'ores et déjà décider d'un palier EPR avec la construction de un à deux réacteurs par an à partir de 2015. La construction de l'EPR comme tête de série est primordiale dans ces conditions.

Le tissu industriel français et européen doit être géré en conséquence par l'ouverture de cette perspective.

L'énergie doit rester sous contrôle public

Elle doit échapper aux critères de rentabilité et à la logique financière, c'est la raison qui

amène la Cgt à s'opposer à la privatisation d'EDF. L'EPR ne doit pas échapper à cette règle.

L'accord EDF-ENEL, qui prévoit qu'en échange d'une participation de 12,5% aux dépenses d'investissements ENEL recevrait 12,5% de l'énergie produite par Flamanville 3, va permettre qu'une grande partie de la production du prochain palier EPR risque d'échapper à la commercialisation de l'énergie par EDF.

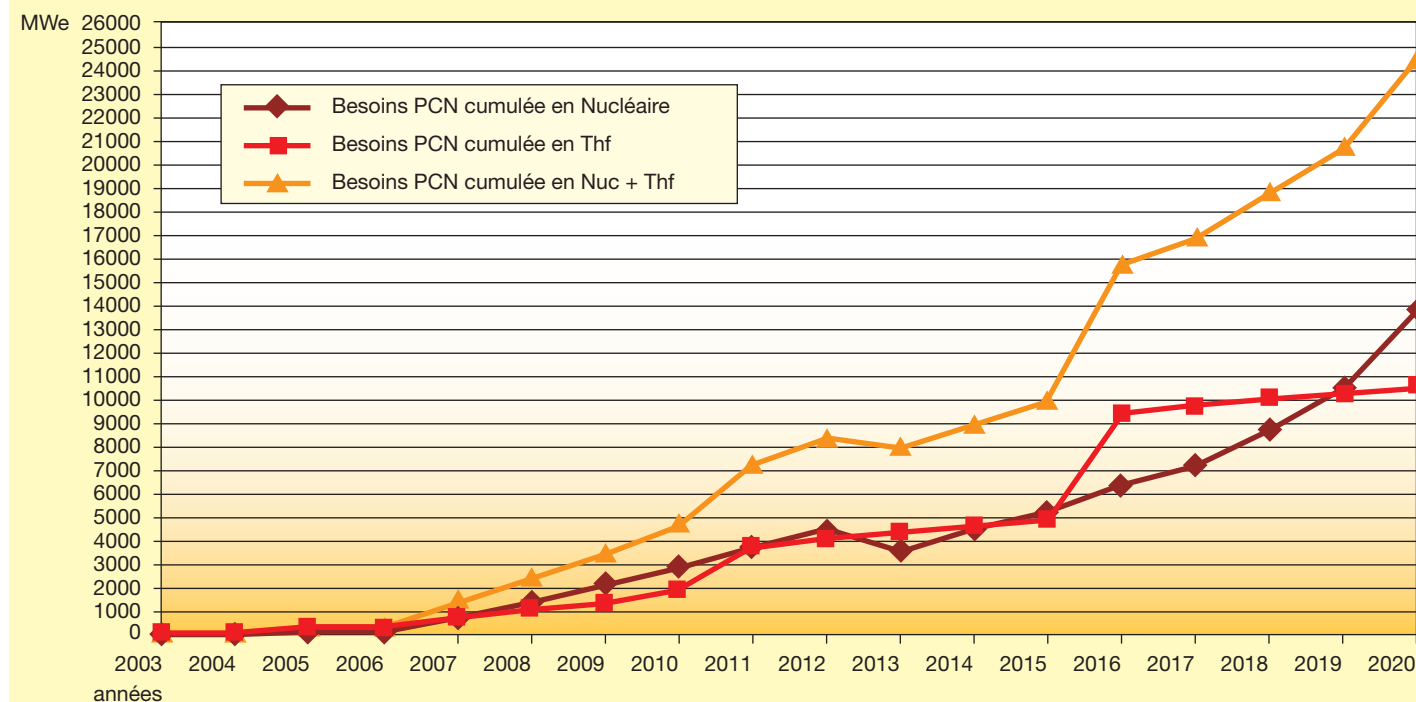
La Cgt revendique l'intégration de l'ensemble des moyens de production dans le cadre et les conditions du service public, considérant également que les missions de sûreté et de sécurité dans le nucléaire ne doivent pas être soumises aux critères de rentabilité financière et que ces questions ne doivent pas seulement être appréhendées au seul stade de la conception des installations. Elles doivent être intégrées au stade de la construction, de l'exploitation et de la maintenance.

Le service public est à même de remplir ces missions.

Pour résumer sur la question de la réponse aux besoins énergétiques :

1. Il y a nécessité de mettre en service un palier nucléaire pour assurer en France et en Europe les besoins à long terme.
2. Les exigences environnementales font du nucléaire une énergie d'avenir.
3. Le parc de production électrique européen (charbon + fioul) est en fin de vie (horizon 2010).
4. Il faut permettre à toute la filière industrielle de se reconstituer pour faire face aux investissements, notamment doter de moyens de formation toute une génération de salariés.

Besoin de construire (PIB 2%)



La construction de l'EPR est aussi une réponse au besoin d'emploi

La construction du premier EPR en France sur le site de Flamanville est une opportunité pour tous les acteurs de l'activité économique et sociale du département, de la région.

Quelques chiffres sur l'emploi dans le Cotentin

► En juillet, le chômage en Basse-Normandie représente 9,4 % de la population pour 55 000 demandeurs d'emploi dont 16 000 pour la Manche.

► En bassin d'emploi : celui de Cherbourg représente près de 9 000 demandeurs d'emploi, soit plus de la moitié du chômage du département pour une population active d'environ 220 000 salariés.

Si l'activité tertiaire est dominante avec 60 %, la construction représente 12 % et près de 27 % pour l'industrie.

L'implantation de l'EPR dans le Nord Cotentin apportera un souffle bénéfique au département voire dans la région où l'emploi stagne globalement, si l'on tient compte des prévisions annoncées pendant la construction du chantier et du fonctionnement de la centrale.

Ce premier chantier, départ d'un processus de renouvellement du parc français, se doit d'être exemplaire dans les conditions de sa construction. Pour un même chantier, mêmes droits pour l'ensemble des salariés intervenant sur le site.

Nous revendiquons :

1. De bonnes conditions d'accueil, d'hébergement, de restauration, un environnement culturel et sportif pour l'ensemble des salariés quel que soit leur statut.
2. Pas de dumping social, le droit social français doit être respecté pour les entreprises de la communauté européenne, hors communauté, comme pour les entreprises françaises utilisant des salariés migrants.
3. Interdire la sous-traitance en cascade, introduire des clauses sociales dans les contrats commerciaux.
4. Des garanties sociales, une formation professionnelle de haut niveau.
5. Fidéliser durablement les activités dans les bassins d'emploi afin d'éviter le recul économique et social que la région a connu après les précédents grands chantiers nucléaires.
6. Un développement des infrastructures routières et ferroviaires notamment, concourant au désenclavement de la Manche et particulière du Nord Cotentin.

Il est nécessaire que Flamanville 3 soit déclaré grand chantier avec la création d'un comité interministériel aménagement du territoire (CIAT) permettant d'organiser les règles de vie, les rapports entre les différents acteurs.

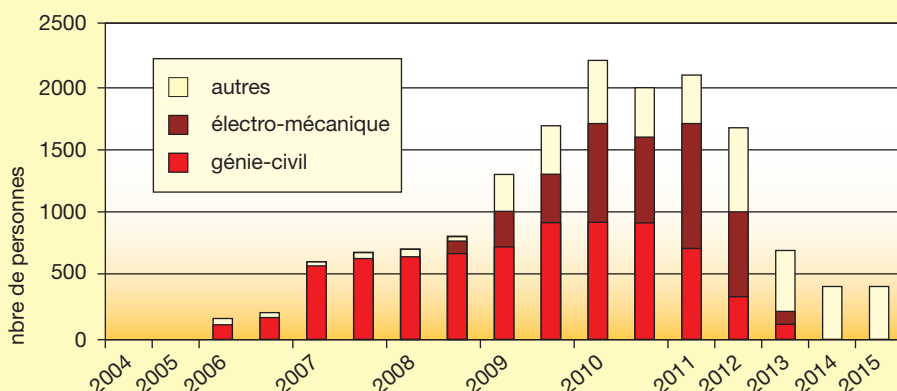
A l'image de ce qui avait été créé sur le grand chantier Cogéma, le site se doit d'être doté d'institutions représentatives favorisant le dialogue social pour les conditions de vie et de travail.

Voilà comment la Cgt conçoit la construction de l'EPR Flamanville et prendra toute sa place dans le débat qui va s'ouvrir.

GLOSSAIRE

- **RTE** : Réseau de Transport Électrique. C'est le gestionnaire du réseau de transport électrique français.
- **THF** : Thermique à flamme : se dit d'une unité produisant de l'électricité à partir de charbon, de fioul ou de gaz.
- **ENEL** : Ente Nazionale per l'Energia Electrica, principale compagnie d'électricité italienne privatisée en 1999
- **EPR** : (European Pressurised water Reactor) Réacteur nucléaire à eau sous pression
- **MW** : mégawatt (1 million de watts – à l'échelle des exploitants de centrale)
- **kWk** : kilowattheure (à l'échelle du consommateur)
- **TWh** : térawattheure (1000 milliards de wattheure, à l'échelle du réseau électrique français)

Evolution de l'emploi par secteur professionnel



CONTRIBUTION EFFECTUÉE PAR :

- **Les Fédérations Cgt :**

- FNME
- Construction
- Métallurgie

- **Région Cgt de Normandie**
- **Union Départementale Cgt Manche**
- **Confédération Cgt**

« La Confédération générale du travail (Cgt) est ouverte à tous les salariés, femmes, hommes, retraités, privés d'emploi quel que soit leur statut social, professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses....

Son but est de défendre avec eux leurs intérêts professionnels, moraux et matériels... Entre autres, elle intervient sur les problèmes de société et d'environnement à partir des principes qu'elle affirme et de l'intérêts des salariés ».

(Statuts de la Cgt : extraits de l'article 1)

COORDINATEUR DU PROJET EPR :

Jack Tord

Téléphone : 01 48 18 85 34

Fax : 01 48 18 81 68

Courriel : j.tord@cgt.fr – revendicatif@cgt.fr

Pour consulter le dossier :

Cgt

263 rue de Paris

93100 Montreuil

Site web : www.cgt.fr (dossier : EPR – portail : société – économie)